

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 95 (1986)
Heft: 2

Artikel: La signe de la qualité
Autor: Baumann, Bertrand / Bahon, Marianne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FORMATION PROFESSIONNELLE

Comment la Croix-Rouge suisse exerce son activité de surveillance des programmes de formation

Des soins généraux à la psychiatrie, de l'hygiène maternelle et pédiatrie aux laborantines médicales en passant par les infirmières-assistantes CC CRS, un nombre toujours plus grand de formations dans les professions soignantes, médico-techniques et médico-thérapeutiques sont réglementées par la Croix-Rouge suisse. Depuis 10 ans, date de la signature d'une Convention avec les cantons, la

*Interview
par Bertrand Baumann*

Marianne Bahon, Préposée aux soins infirmiers généraux, Service de la formation professionnelle, Croix-Rouge suisse, Berne

Actio: D'où la Croix-Rouge suisse tire-t-elle ses prérogatives en matière de réglementation et de surveillance de la formation?

Marianne Bahon: Il faut avoir tout d'abord à l'esprit la situation politique particulière de la Suisse et le fait que dans notre pays tout ce qui est du domaine de la santé ressort de la compétence des cantons. Il fallait donc qu'il y ait chez nous aussi une organisation qui assume un rôle de coordonnateur, qui puisse garantir que la formation donnée à Zoug, par exemple, réponde aux mêmes critères que celle donnée à Genève, tant du point de vue pédagogique, que du point de vue de l'organisation de l'école. La Croix-Rouge suisse a accepté d'assumer cette tâche et les cantons ont accepté de la lui confier dans une Convention signée en 1976: la conclusion de cette Convention constitue l'aboutissement logique d'un long processus, au cours duquel la Croix-Rouge suisse s'est vu confier un nombre accru de tâches dans le domaine de la réglementation de la formation pour les professions de la santé. La Croix-Rouge suisse joue en quelque sorte le rôle d'un Ministère de la santé.

Comment la Croix-Rouge suisse mène-t-elle à bien ce rôle de surveillance?

En accord avec les milieux professionnels concernés, la Croix-Rouge suisse a élaboré des Directives de formation. Elle accorde sa reconnaissance aux écoles qui satisfont aux exigences qu'imposent ces Directives. Elle contre-signe en outre les diplômes délivrés par l'école en question. Ce faisant, la Croix-Rouge suisse garantit que la formation donnée répond à un certain nombre d'exigences minimales communes à toutes les écoles de Suisse reconnues par elle.

Quels sont les avantages du système?

Grâce à ce système, les titulaires d'un diplôme contre-signé par la Croix-Rouge suisse ont la possibilité de travailler n'importe où en Suisse. Les membres des professions reconnues par notre institution jouissent d'une grande liberté d'établissement, ce qui n'est de loin pas le cas dans toutes les professions.

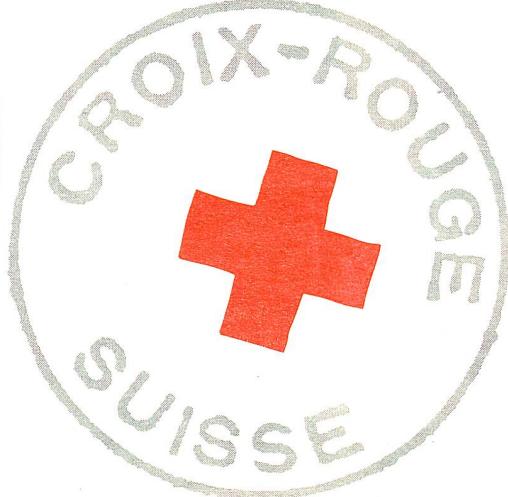
Les Directives de formation ne sont-elles pas trop contraignantes pour les écoles?

Non. Les Directives ne représentent que des exigences minimales. Les écoles restent maîtresses de leurs programmes et sont autonomes dans leur gestion.

Pourtant, les visites d'école sont souvent mal ressenties. On trouve que la Croix-Rouge suisse s'acharne sur les détails et qu'elle outrepasse souvent ses préroga-

Le signe de la qualité

Croix-Rouge suisse est en quelque sorte l'OFIAMT des professions de la santé. Un rôle pas toujours facile à assumer, parfois mal ressenti par les écoles. *Actio* a réuni les représentantes des trois points de vue: la directrice d'école, la déléguée aux visites d'école et une représentante du Service de la formation professionnelle de la Croix-Rouge suisse.



tives. Dans les rapports de visite, on va jusqu'à demander aux écoles de modifier la disposition de ses locaux ou d'acheter du matériel. Y a-t-il encore un rapport avec la pédagogie?

Il faut distinguer deux choses: les recommandations en matière de pédagogie tout d'abord. Même si nos jugements sont parfois très sévères, nous ne sommes que très rarement contestés sur ce point. Ensuite viennent les remarques en matière d'organisation. C'est là que le bâton blesse. Il faut pourtant l'admettre: si nous constatons que des carences d'organisation nuisent à la qualité de la formation, nous devons le dire! On nous reproche alors d'exiger des améliorations sans tenir compte des problèmes financiers que cela entraîne. Même si les recommandations que nous formulons ont effectivement un caractère obligatoire, nous n'exigeons pas de l'école qu'elle s'exécute du jour au lendemain. Nous tenons compte de sa situation.

Et si l'école refuse de remédier aux défauts constatés, pouvez-vous aller jusqu'au retrait de la reconnaissance?

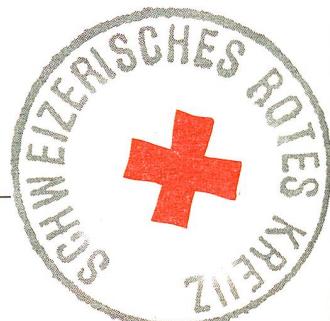
Oui. Mais c'est une mesure extrême que la Croix-Rouge n'a, à ma connaissance, jamais prononcée d'une manière formelle. D'autres négociations interviennent lorsque la situation est grave, soit avec les écoles, soit avec les instances politiques.

...Négociations qui mettent la Croix-Rouge dans une situation de confrontation face au pouvoir politique des cantons.

Les cantons ont signé la Convention et la Croix-Rouge accomplit simplement le mandat qui lui a été confié.

En conclusion, le système vous semble avoir fait ses preuves.

Oui. La promotion des professions de la santé non médicales passe par la garantie de la qualité de la formation. En outre, je pense que si nous posons des exigences aux écoles, le minimum que nous puissions leur offrir, c'est de les aider à les satisfaire. □





FORMATION PROFESSIONNELLE

**Marie-Claire Delahaye, Directrice de l'Ecole d'infirmières
HMP «La pouponnière et l'abri»**

**Actio: Madame Delahaye,
votre école a-t-elle déjà reçu
la visite de la Croix-Rouge?**

Marie-Claire Delahaye:

Oui, les délégués de la Croix-Rouge suisse ont fait une visite de contrôle en novembre 1983.

La visite s'est-elle bien déroulée?

Je venais d'arriver et l'école venait d'être entièrement réorganisée après avoir connu une phase assez difficile. La précédente visite s'était conclue par un rapport pas très positif. Les enseignantes en avaient gardé un mauvais souvenir. Mais nous sommes parvenus à établir des relations de confiance.

Cette visite a-t-elle eu des effets positifs immédiats sur la situation de l'école?

Incontestablement. Les recommandations contenues dans le rapport de visite m'ont aidée à faire admettre un certain nombre d'améliorations indispensables, comme la rénovation de la bibliothèque par exemple.

Vous admettez que les remarques à propos de l'organisation de l'école sont celles qui ont le plus de mal à passer?

Oui. Les instances d'une école, en particulier les responsables financiers, reprochent à la Croix-Rouge de ne pas tenir compte des conséquences financières des recommandations.

Etes-vous d'accord avec le contenu des Directives?

En général, oui. Certains

points, en particulier en ce qui concerne l'histoire de la profession, devraient être étendus. Leur contenu est peut-être également un peu trop médical.

N'avez-vous pas l'impression que votre école, comme toutes les autres écoles reconnues par la Croix-Rouge est en fait sous surveillance?

Bien sûr. Mais c'est très bien. La Croix-Rouge garantit ainsi le maintien mais aussi

l'amélioration constante du niveau de la formation. Ce système de surveillance existe partout ailleurs, mais il est exercé par d'autres instances.

Le système ne prête donc pas, selon vous, à contestation?

Non. Les directrices doivent assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs élèves. La Croix-Rouge suisse, les aide à maintenir une bonne qualité de l'enseignement. □

Rosette Civelli, Infirmière responsable de l'enseignement, Hôpital cantonal de Fribourg. Déléguée aux visites d'école.

Actio: Une déléguée aux visites d'école ne se trouve-t-elle pas entre le marteau (la Croix-Rouge et ses Directives) et l'enclume (l'école)?

Rosette Civelli: Le rôle de la déléguée aux visites d'école est, précisément, de parvenir à l'équilibre entre les exigences des Directives et la situation de l'école. Tout est une affaire de relations, de «savoir-être». Certaines visites se passent mal parce que, de part et d'autre, on n'est pas parvenu à établir des relations de confiance. Il s'agit de ne pas asséner des jugements, mais de faire comprendre les améliorations à apporter.

Ne vous reproche-t-on pas d'être trop étrangère aux réalités pédagogiques ou de gestion?

Non. En règle générale, les déléguées aux visites d'école sont recrutées parmi les infirmières enseignantes ou exerçant des fonctions de cadre dans un hôpital. On sait que nous sommes compétentes dans notre domaine. Au contraire, nos expériences professionnelles directes nous apportent une ouverture très large sur les professions soignantes. L'école peut sans aucun doute en tirer profit.

Une visite d'école dure en moyenne quatre jours. Vous est-il possible de vous faire une idée précise de la situation de l'école en si peu de temps?

Une visite d'école est longuement préparée. Nous demandons à l'école de nous fournir un certain nombre de documents, tels que le programme de formation, les rè-

gements d'école, que nous étudions attentivement avec la représentante de la Croix-Rouge suisse. Ces documents nous permettent de nous faire une idée précise de la situation de l'école.

N'avez-vous pas l'impression que l'école peut, par d'habiles mises en scène, dissimuler un certain nombre de lacunes?

Franchement pas. Nous sommes suffisamment renseignés sur l'école pour percevoir telle ou telle lacune. Avant la visite, nous savons ce que nous allons trouver.

Avez-vous des contacts avec les élèves?

Pendant la visite, nous interrogeons systématiquement toutes les personnes composant l'école: la direction, les enseignants et, bien entendu, les élèves, en dehors de la présence des enseignants. De plus, nous invitons à des entretiens les responsables des lieux de stage et les soignants qui encadrent les élèves.

Precisément, les élèves ne vous font-il pas découvrir une réalité toute autre?

Il arrive parfois que nous découvrions, grâce à eux, un certain nombre de lacunes sur les lieux de stage, lacunes dont la direction de l'école n'avait pas été informée. Lorsque nous le signalons aux écoles, elles nous en sont reconnaissantes.

Pour vous, le système a fait ses preuves?

Oui. Chaque profession a besoin d'un système de surveillance. Il ne doit pas être coercitif, mais stimulant. □

LE LONG CHEMIN DE LA RECONNAISSANCE

Imaginez que vous soyez un directeur d'école de l'une des professions soignantes, médico-techniques ou médico-thérapeutiques, reconnues par la CRS, et que vous aspiriez à acquérir un renom qui dépasse les frontières de votre canton: il vous faut obtenir la 1^{re} étape: Vous aurez tout d'abord à étudier avec soin les Prescriptions et Directives applicables à votre branche professionnelle. Vous devrez vérifier que l'organisation de votre école, mais aussi l'enseignement prodigué répondent aux exigences desdites Directives. Si ce n'est pas le cas, vous procéderez aux réformes nécessaires. 2^e étape: Lorsque vous serez sûr de votre fait, vous prendrez votre plume et poserez une demande de reconnaissance auprès de la Croix-Rouge suisse. 3^e étape: La sous-commission compétente siégeant à Berne, composée de personnes faisant autorité dans la branche professionnelle vous concernant ainsi que de représentants des milieux intéressés, décide de la procédure de reconnaissance à adopter. 4^e étape: Vous recevrez un beau jour une lettre à en-tête de la Croix-Rouge suisse, vous annonçant la venue prochaine de la préposée, responsable pour votre profession. On nomme cela une «visite de conseil». Il s'agit pour la Croix-Rouge suisse de s'assurer que vous êtes sur la bonne voie, une sorte de répétition générale. 5^e étape: Le grand jour. Vous accueillez la préposée, accompagnée d'une déléguée aux visites d'école, qui viennent procéder à la visite de reconnaissance. Les représentantes de la Croix-Rouge suisse auront préalablement passé en revue avec minutie tous les documents que vous leur aurez fournis. Durant les quelques jours que dure la visite, elles prennent soin de rencontrer et d'interroger tous les partenaires de la formation. De votre côté, vous aurez tout mis en œuvre pour que la visite se déroule pour le mieux. Les déléguées auront ainsi pu se faire une idée précise de l'organisation de l'école. 6^e étape: De retour à Berne, les déléguées rédigent un rapport consistant qu'elles transmettent à la sous-commission compétente, laquelle émet un avis – favorable ou non – à l'intention de la Commission de la formation professionnelle. Au sein de cette commission, siègent les sages représentant les professions reconnues par la Croix-Rouge suisse ainsi que les milieux intéressés. 7^e étape: C'est gagné. La Commission de la formation professionnelle reconnaît votre école et charge le Comité central de la Croix-Rouge suisse de ratifier cette décision. Votre école rejoint ainsi le panthéon des 118 écoles reconnues actuellement par la Croix-Rouge suisse. 8^e étape: C'est la fin de l'année scolaire, jour de la remise des diplômes. Non sans une certaine fierté, vous remettez vos premiers diplômes contresignés par la Croix-Rouge suisse à vos élèves, qui ont ainsi la garantie que leur savoir-faire sera reconnu de Genève à Thusis, de Mendrisio à Bâle.

9^e étape (et plus): Pour s'assurer que vous êtes toujours à la hauteur de votre réputation, la Croix-Rouge suisse effectue tous les cinq à six ans une visite de contrôle dans votre école. De plus, aux examens, un expert de l'institution veille à ce que tout se passe selon les règles prescrites. Et vous, vous êtes un directeur heureux, car tout le monde parle en termes élogieux de votre école.